

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00629
Numéro SIREN : 413 967 159
Nom ou dénomination : PARAGON ID

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt 1690



PARAGON ID SA

Comptes individuels clos au 30 Juin 2019


Certifié conforme
Le Directeur Général

Siege social : 1198 avenue du Docteur Maurice Donat, CS 12110, 06251 Mougins Cedex – France

Tel : +33 (0)4 97 21 40 00 Fax : +33 (0)4 92 38 93 21

SA au capital de 58 286 795 € - R.C.S CANNES 413 967 159 APE 2612Z

SOMMAIRE

- 1 -	BILAN ACTIF	2050
-------	--------------------	-------------

Désignation :	PARAGON ID		
Adresse :	1198 AVENUE DU DR MAURICE DONAT 06250 MOUGINS	Durée N :	12
N°SIRET :	41396715900067	Durée N-1 :	12

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	30/06/2019	30/06/2018
Capital souscrit non appelé	I AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ	6 440 085	525 671
Concessions, brevets, droits similaires	AF	AG	1 872 728	490 542
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 619 591	1 619 591
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR	AS	4 679 923	36 640
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	948 645	480 306
Immobilisations en cours	AV	AW	3 987	3 987
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	2 429 468	51 708 627
Créances rattachées à participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE	66 292 648	66 292 648
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI	188 336	188 336
TOTAL II	BJ	BK	16 370 851	121 346 351
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	237 656	1 563 779
En-cours de production de biens	BN	BO	40 371	10 385
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	17 888	21 912
Marchandises	BT	BU	69 057	343 864
Avances, acomptes versés/commandes	BV	BW		17 446
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	BY	5 523 133	12 782 723
Autres créances (3)	BZ	CA	776 016	6 176 356
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/>)	CD	CE	7 467	7 467
Disponibilités	CF	CG	488 421	488 421
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	279 550	279 550
TOTAL III	CJ	CK	6 664 122	21 691 906
Frais émission d'emprunts à étaler	IV CW			
Primes rembours des obligations	V CM			
Ecart de conversion actif	VI CN		114 945	110 217
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	23 034 974	143 153 202
Renvois: (1) droit bail N-1		(2) Part -1an immo.fin. N-1		(3) Part à + 1 an [CR] N-1
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :

- 2 - BILAN PASSIF 2051

Désignation : PARAGON ID

Rubriques		30/06/2019	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 58 286 795,00)	DA	58 286 795	58 286 795
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	60 080 727	60 080 727
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	(35 005 981)	(29 864 106)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 474 603)	(5 141 876)
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	77 886 936	83 361 540
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	332 509	745 018
Provisions pour charges	DQ	1 313 488	2 152 789
TOTAL III	DR	1 645 997	2 897 808
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS	10 431 540	10 933 333
Autres emprunts obligataires	DT	10 200 000	10 498 207
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 169 621	2 737 832
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV	10 815 711	554 211
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	70 238	638 128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 550 108	10 056 061
Dettes fiscales et sociales	DY	2 093 491	1 953 313
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	422 503	412 610
Autres dettes	EA	13 705 671	8 443 756
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	26 847	377 248
TOTAL IV	EC	63 485 733	46 604 698
Ecarts de conversion passif	V ED	134 535	78 258
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	143 153 202	132 942 304

Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)			
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EG	34 506 943	31 033 570
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (bal)	EH	653 091	453 462

COMPTE DE RESULTAT (suite) 2053

Désignation : PARAGON ID

		30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	707 667	1 230 536
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 476 936	1 339 894
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII HD	2 184 603	2 570 430
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	269 445	1 000 603
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	1 847 124	1 493 969
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	427 228	395 501
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII HH	2 549 798	2 890 073
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(359 194)	(319 643)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX HJ		
Impôts sur les bénéfices	X HK	(556 779)	(686 507)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	35 892 624	32 014 462
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	41 367 227	37 156 338
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	(5 474 603)	(5 141 876)

Renvois

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY		
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1G		
(3) Dont : - Crédit-bail mobilier	(balo)	HP	139	169 958
- Crédit-bail immobilier	(balo)	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo)	1J	270 902	12 600
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo)	1K	1 365 141	1 253 820
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)		HX		
(6ter) Dont amortisss des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		RC		
(6ter) Dont amortisss exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD		
(9) Dont transferts de charges		A1		
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	102 897	72 510
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	287 472	245 768
(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives	A6			
obligatoires	A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges	Produits

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges	Produits

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s/exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.



ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

1. REMARQUES PRELIMINAIRES ET EVENEMENTS DE LA PERIODE

1.1. Généralités

La société Paragon ID SA (anciennement ASK) (« la Société ») a été créée en octobre 1997, sous la forme d'une société anonyme de droit français. Son siège social est situé au 1198 avenue du Docteur Maurice Donat, 06250 MOUGINS.

Le Groupe Paragon ID (ci-après « le Groupe »), constitué de la Société et de ses filiales, est un groupe coté depuis le 1^{er} juillet 2014 sur le marché Euronext compartiment C.

En termes d'activité, la société et l'ensemble de ses filiales conçoit, produit et commercialise des produits de technologie sans contact pour le transport de personnes, pour l'identification et la traçabilité de produits, pour le marché de l'identité et pour l'industrie bancaire tels que des cartes sans contact, des cartes duales, des tickets sans contact, des étiquettes sans contact, des lecteurs et autres appareils de lecture, des couvertures de passeports et des permis de conduire.

La Société et le Groupe arrêtent leurs comptes au 30 juin de chaque année. Les présents comptes clos au 30 juin 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration dans sa séance du 22 Octobre 2019.

La Société établit des comptes consolidés disponibles sur le site <http://www.paragon-id.com/fr>. La Société met également à disposition un rapport de gestion, en annexe duquel se trouve la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Enfin, depuis le 28 avril 2017, la Société est détenue majoritairement par le groupe Paragon et ainsi consolidée dans les états financiers de Paragon Group Limited. Les états financiers de Paragon Group Limited ne sont, eux, pas mis à la disposition du public.

1.2. Evénements marquants de l'exercice

1.2.1. Evolution de la gouvernance et renforcement de l'équipe de direction

Le 24 juillet 2018, le Conseil d'administration de Paragon ID a pris acte du départ de M. Julien Zuccarelli de son poste de Directeur général et a nommé M. John Rogers au poste de Président-Directeur général, et M. Clem Garvey au poste de Directeur général délégué en charge des finances et des opérations (Chief Operating Officer - COO). Par ailleurs, M. Konstantinos Lagios a rejoint les équipes de Paragon ID en tant que Directeur Commercial et Marketing (Chief Commercial Officer - CCO) à compter du 3 septembre 2018.

Lors de sa réunion qui a suivi l'assemblée générale du 12 décembre 2018, le Conseil d'administration de Paragon ID a décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur général. Le Conseil d'administration a nommé M. John Rogers au poste de Président du Conseil d'administration, et M. Clem Garvey au poste de Directeur général.

Le 22 mars 2019, M. Olivier Doye a été nommé au poste de directeur financier de la société.

1.2.2. Acquisition d'Amatech

Le 15 octobre 2018, le conseil d'administration de Amatech Group Ltd a accepté une proposition d'augmentation de capital de la société et la création de 190.747.500 actions ordinaires de €0,01 chacune. Les nouvelles actions ont été souscrites par Paragon ID SA lui procurant ainsi le contrôle de 98,59% de la société.

Amatech est une société irlandaise ayant un portefeuille de brevets et un savoir-faire dans le domaine du Rfid qui s'intègre idéalement avec les activités du groupe. L'acquisition a permis au Groupe de se lancer sur le marché du bancaire grâce au développement par Amatech de technologies s'appliquant aux cartes bancaires métalliques Rfid.

1.2.3. Prise de participation au sein d'Airweb

Le 12 novembre 2018, le Groupe a effectué une prise de participation au sein d'Airweb SAS à hauteur de 50%. Cette prise de participation a été effectuée au travers d'une part du rachat de toute ou partie des titres d'anciens actionnaires, d'autre part d'une augmentation de capital dans la société. Le tout procurant à Paragon ID SA le contrôle de 50% des actions et des droits de votes.

Airweb est un expert en technologies digitales qui conçoit des applications Web et des solutions de billetterie mobile, principalement pour les secteurs des transports en commun et des loisirs. Depuis le lancement en 2016 de la plate-forme Software as a Service (SaaS), offrant billetterie mobile et informations voyageurs, plus d'une vingtaine d'organismes de transport ont opté pour la solution Airweb qui permet aux usagers d'avoir accès à un système de billetterie complet sur leur smartphone.

Ce rapprochement offre à Paragon ID et Airweb l'opportunité de mettre en commun leurs solutions et d'associer leurs compétences et positions respectives pour déployer, à l'échelle internationale, la plateforme de billetterie mobile la plus complète et évolutive du marché.

1.2.4. Fusion simplifiée de Paragon France dans Paragon ID

Le 18 Juin 2019, le traité de fusion entre Paragon France, société absorbée, et Paragon ID, société absorbante, a pris effet, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2018, sous forme d'une Transmission Universelle du Patrimoine.

Paragon France a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2000, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro unique d'identification 431 823 780. Son capital s'élève à la somme de 40 240 000 euros. Il est divisé en 402 400 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées. Elle a pour activité l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, et en règle générale, toute activité entrant dans le cadre d'une société holding, ainsi que de la prestation de services de toutes sortes pour ses filiales et participations.

Ses titres sont détenus à 100% par Paragon ID.

La différence entre l'actif net apporté par la société absorbée, soit 41 770 353 euros, et la valeur nette comptable dans les livres de la société absorbante des 402 400 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire, soit 108.063.000 euros, constitue un mali du fusion de 66 292 647 euros, sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2018. Ce mali a été alloué aux titres de participation de Paragon Identification SAS.

La Fusion de Paragon France dans Paragon ID entraîne la participation directe de Paragon ID dans le capital social de Paragon Identification. Paragon ID détient au terme de la fusion 100% du capital de Paragon Identification.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables No 2014-03 relatif au plan comptable général et ses modifications ultérieures. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers sont présentés en euros.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites dans les sections ci-après.

2.1. Immobilisations incorporelles

2.1.1. Immobilisations incorporelles générées en interne – frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les dépenses liées aux activités de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

2.1.2. Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. En particulier, la Société immobilise le coût des brevets déposés.

2.1.3. Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation. Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- Frais de développement capitalisés 3 ans
- Brevets 3 à 20 ans, suivant la durée des droits qu'ils confèrent
- Logiciels 1 an

L'amortissement démarre à la date de mise en service.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La valeur immobilisée des immobilisations corporelles, diminuée de la valeur résiduelle, est amortie selon le mode linéaire sur une durée d'utilité estimée à :

- Matériel et outillage industriel 5 ans
- Agencements et mobilier 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Une immobilisation corporelle est dé-comptabilisée lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation continue. Le profit ou la perte découlant de cette cession ou de la mise hors service d'un élément corporel est comptabilisé en résultat net.

2.3. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à

hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Au cas particulier :

- Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de valeur annuel, sur la base des cash-flow futurs attendus par lesdits projets.
- Les immobilisations incorporelles générées en interne qui ne seraient pas encore prêtes à être mises en service sont également revues une fois par an en fonction des perspectives d'achèvement.
- La société conduit une évaluation globale de ces brevets en conformité avec la pratique usuelle d'évaluation des portefeuilles de brevets. Cette approche conduit à considérer la valeur globale sur les bases suivantes :
 - o Brevets utilisés sur les produits actuellement vendus
 - o Brevets non utilisés mais présentant une valeur défensive vis-à-vis de la concurrence.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation des filiales et des coentreprises suivantes :

Voir page 34 – Liste des filiales et participations

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur date d'entrée au coût d'acquisition, hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport, après réévaluations légales le cas échéant.

Une provision pour dépréciation des titres est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute, pour le montant de la différence. Leur valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie d'exploitation actualisés nécessitant l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations parmi lesquelles notamment le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie attendus ainsi que le taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée.

Les estimations des flux futurs de trésorerie d'exploitation se basent sur un plan stratégique, une extrapolation des flux de trésorerie au-delà du plan stratégique à moyen terme et une valeur terminale et sont approuvées par le conseil d'administration.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur nette comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

2.5. Stocks

Les stocks de matières premières et marchandises sont valorisés au coût d'achat. Les stocks de produits finis et intermédiaires ainsi que les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production, comprenant le coût des matières et fournitures mises en œuvre, de la main-d'œuvre de production et

des autres frais directs de production et des frais indirects d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette.

Afin d'estimer la valeur probable de réalisation des stocks, la société combine deux approches :

- Une première analyse permet de calculer une provision fondée sur la différence entre le coût de production des en-cours et produits finis en stock et leur prix de vente estimé, sur la base des prévisions de ventes et du carnet de commandes.
- Une deuxième analyse prend en compte la rotation du stock : lorsque les quantités en stock à la clôture n'ont pas été mouvementées sur l'année, la société applique un coefficient de dépréciation de 50% ; lorsque les quantités en stock à la clôture n'ont pas été mouvementées sur les deux dernières années, le coefficient de dépréciation est de 100%.

2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société a recours à l'affacturage pour la plupart de ses créances clients. La société a souscrit un contrat d'affacturage déconsolidant, dans ce cas, la société a donc cédé les principaux risques liés aux créances vendues à la société d'affacturage, ces créances sont par conséquent déduites de la trésorerie reçue sur la vente de celle-ci à la société d'affacturage à l'actif du bilan.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'un portefeuille de SICAV monétaires court terme (1 à 3 mois) auprès des établissements bancaires.

2.8. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la Société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les créances et les dettes sont ajustées au cours du dernier jour de l'exercice.

2.10. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société exige que la Direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles. Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les estimations significatives faites par la direction de la Société portent notamment sur :

- L'évaluation de la valeur des immobilisations financières, en particulier des titres de participation dans les filiales (note 2.4).

3. COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, la Société a effectué des travaux d'aménagement de ses locaux de Mouans Sartoux, à hauteur de 175 milliers d'euros. Ses immobilisations corporelles se sont amorties de 108 milliers d'euros.

3.2. Immobilisations incorporelles

Sur l'exercice, le montant des frais de recherche et développement activés est de 719 milliers d'euros. En revanche, ces frais sont relatifs à des projets qui n'ont pas été finalisés sur l'exercice et sont donc classifiés en immobilisations incorporelles en cours à la clôture. Un projet de recherche et développement a été éliminé des immobilisations incorporelles du fait de sa non-réalisation commerciale, pour 159 milliers d'euros.

Au 30 juin 2019, sur le total des immobilisations incorporelles, 1.620 milliers d'euros étaient en cours et non amorties (1.402 milliers d'euros de frais de recherche et développement et 218 milliers d'euros de brevets en cours de dépôt).

3.3. Immobilisations financières

Les évènements concernant les immobilisations financières sont décrits au chapitre 1.2.

3.4. Capital

3.4.1. Capital émis

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Capital social	58 287	58 287
Prime d'émission	60 081	60 081
Capital émis	118 368	118 368

3.4.2. Nombre d'actions et droits de vote

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission
	<i>En milliers de titres</i>	<i>En milliers d'euros</i>	
Solde au 1er Janvier 2016	8 050	8 050	16 899
Augmentation de capital Paragon	45 706	45 706	42 325
Autres augmentations de capital	4 531	4 531	849
Emission de BSA	-	-	12
Solde au 30 juin 2017	58 287	58 287	60 085
Solde 1er juillet 2017	58 287	58 287	60 085
Opération de regroupement d'actions	- 56 622		- 3
Emission de BSA	-	-	-
Solde 30 juin 2018	1 665	58 287	60 082
Solde 1er juillet 2018	1 665	58 287	60 082
Autre augmentation de capital	-	-	-
Emission de BSA	-	-	-
Solde 30 juin 2019	1 665	58 287	60 082

Les droits de vote se décomposent de la sorte :

<i>En milliers de titres</i>	30/06/2019	30/06/2018
Actions ordinaires à droit de vote simple	1 588	1 588
Actions à droit de vote double	77	77
Nombre total d'actions	1 665	1 665
Droits de vote avant élimination des titres d'autocontrôle	1 743	1 743
Titres d'autocontrôle	-5	-5
Nombre total de droits de vote	1 738	1 738

Les actions qui bénéficient d'un droit de vote double sont celles détenues depuis plus de deux ans et qui sont inscrites au nominatif.

Les titres d'autocontrôle font référence aux actions détenues indirectement, via le contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc, soit 2 327 actions au 30 juin 2019. Ces actions sont privées de droit de vote. Le bilan de ce contrat de liquidité sur la période de 12 mois est présenté dans le rapport de gestion du Groupe.

Il convient également de noter qu'en date du 25 juin 2019, la Société a procédé à une reprise partielle de 80.000 euros des moyens affectés pour la mise en œuvre de ce même contrat de liquidité.

3.4.3. Instruments financiers ouvrant droit au capital

Les instruments financiers ouvrant droits au capital de Paragon ID sont constitués de bons de souscription d'actions (BSA).

Au 30 juin 2019, 519 028 BSA ont été souscrits et restent en circulation. Ils se répartissent de la sorte :

Nombre de titres	Nombre de droits		Taux de conversion en actions	Conversion en nombre d'actions		
	30/06/2019	30/06/2018		30/06/2019	Taux de conversion en actions	30/06/2018
BSA 2012	129 420	129 420	35,00	3 696	35,00	3 696
BSA 2012-3	91 340	91 340	35,00	2 606	35,00	2 606
BSA 2014-1	-	147 268	35,00	-	35,00	4 207
BSA 2015-1	151 000	151 000	35,00	4 311	35,00	4 311
Total	371 760	519 028		10 613		14 820
En % du total de titres de la société				0,63%		0,89%

L'évolution des BSA en circulation entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019 est la suivante :

En milliers de titres	BSA 2012	BSA 2012-3	BSA 2014-1	BSA RREDS	BSA 2015-1	Total
Solde au 1er Juillet 2017	129 420	91 340	147 268	150 785	151 000	669 813
Souscrits	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-
Caducs	-	-	-	(150 785)	-	(150 785)
Solde au 30 Juin 2018	129 420	91 340	147 268	-	151 000	519 028
Solde au 1er juillet 2018	129 420	91 340	147 268	-	151 000	519 028
Souscrits	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-
Caducs	-	-	(147 268)	-	-	(147 268)
Solde au 30 Juin 2019	129 420	91 340	-	-	151 000	371 760

3.4.3.1. Bons de souscription d'actions émis en 2012 avant l'introduction en Bourse

Les principales caractéristiques communes aux BSA 2012, 2012-2 et 2012-3 sont les suivantes :

- Prix de souscription unitaire 0,10 euro
- Exerçables à tout moment, en tout ou en partie, et en une ou plusieurs fois, jusqu' au 1er mai 2020. Tout bon de souscription d'actions non exercé dans ce délai sera automatiquement caduc.
- Non cessibles.

Suite au regroupement d'actions, il faut désormais regrouper 35 BSA « anciens » pour avoir le droit de souscrire une action ordinaire de Paragon ID au prix de 35 euros à libérer intégralement en numéraire lors de l'exercice des BSA (*avant regroupement : 1 BSA pour 1 action de 1 euro*)

- BSA 2012

L'assemblée générale extraordinaire en date du 29 février 2012 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider l'émission d'un nombre maximum de 458 472 BSA au profit de la catégorie composée des Administrateurs et/ou mandataires sociaux d'ASK, et/ou propriétaires ou anciens propriétaires d'actions ou de valeurs mobilières d'ASK.

Le 2 mai 2012, le conseil d'administration a émis 354 380 BSA 2012.

Le solde restant de BSA 2012 (soit 104 092 BSA 2012) ne peut plus être émis, la délégation de compétence d'une durée de 18 mois accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire susvisée étant expirée.

- BSA 2012-2

L'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juin 2012 a émis un total de 235 000 BSA 2012-2 attribués à trois fonds communs de placement dans l'innovation gérés par la société Siparex Proximité Innovation : Diadème Innovation IV, Diadème Innovation V et Major Trends Innovation.

La totalité des BSA 2012-2 a été exercée en février 2015 et plus aucun BSA 2012-2 ne subsiste donc à la date du présent rapport.

- BSA 2012 -3

L'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juin 2012 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider l'émission d'un nombre maximum de 229 236 bons de souscription d'actions au profit de la catégorie composée des salariés, mandataires sociaux et/ou actionnaires d'ASK.

Le 20 juin 2012 et le 23 mai 2013, le conseil d'administration a émis respectivement 33 840 et 127 500 BSA 2012-3.

Le solde restant de BSA 2012-3 (soit 67 896 BSA 2012-3) ne peut plus être émis, la délégation de compétence d'une durée de 18 mois accordée au conseil d'administration par cette assemblée générale extraordinaire étant expirée.

Le tableau ci-dessous récapitule les données de ces trois plans:

BSA 2012, 2012-2 et 2013-3

Nombre de titres	De euros		Au 30 juin 2013				Au 30 juin 2014			
	Prix d'exercice avant regroupement d'actions	Prix d'exercice après regroupement d'actions	Approuvés	Souscrits non convertis	Souscrits convertis	Caducs	Approuvés	Souscrits non convertis	Souscrits convertis	Caducs
BSA 2012	1,00	35,00	458 472	129 420	224 960	104 092	458 472	129 420	224 960	104 092
BSA 2012-2	1,00	35,00	235 000	-	235 000	-	235 000	-	235 000	-
BSA 2012-3	1,00	35,00	229 236	91 340	70 000	67 896	229 236	91 340	70 000	67 896
Nombre de titres			922 708	220 760	529 960	171 988	922 708	220 760	529 960	171 988

3.4.3.2. BSA émis en 2014

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 30 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider l'émission d'un nombre maximum 440 000 bons de souscription d'actions répartis en deux catégories de bénéficiaires :

- une catégorie de personnes composée des salariés et/ou mandataires sociaux d'ASK et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (les BSA 2014-1),
- une catégorie de personnes composée de certains consultants et prestataires externes de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce (les BSA 2014-2).

Cette délégation de compétence a été consentie pour une durée de 18 mois à compter du 30 mai 2014.

Le 23 septembre 2014, le conseil d'administration a émis 147 268 BSA 2014-1 au bénéfice de Monsieur Julien Zuccarelli, Directeur Général d'ASK, et défini les caractéristiques spécifiques de ces BSA 2014-1 dans un plan de BSA dénommé « Plan BSA 2014-1 DG » arrêté par le Conseil d'administration du 23 septembre 2014. L'ensemble de ces BSA 2014-1 sont tombés caducs au cours de l'exercice M. Zuccarelli n'ayant exercé aucun de ces BSA durant la période d'un mois suivant la perte de sa qualité de Directeur Général.

Le solde restant de BSA 2014-1 et 2014-2 (soit 292 732) ne peut plus être émis, la délégation de compétence d'une durée de 18 mois accordée au conseil d'administration par cette assemblée générale extraordinaire étant expirée.

Le tableau ci-dessous récapitule les données de ce plan :

BSA 2014

Nombre de titres	De euros		Au 30 juin 2013				Au 30 juin 2014			
	Prix d'exercice avant regroupement d'actions	Prix d'exercice après regroupement d'actions	Approuvés	Souscrits non convertis	Souscrits convertis	Caducs	Approuvés	Souscrits non convertis	Souscrits convertis	Caducs
BSA 2014-1	1,51	66,85	440 000	-	-	440 000	440 000	147 268	-	292 732
Nombre de titres			440 000			440 000	440 000	147 268		292 732

3.4.3.3. BSA émis en 2016

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2015 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider l'émission d'un nombre maximum 180 000 bons de souscription d'actions au profit de la catégorie composée des salariés et / ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Cette délégation de compétence a été consentie pour une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2015. Le 7 novembre 2016, le conseil d'administration a émis 170 000 bons à l'attention de salariés.

Les principales caractéristiques de ce plan sont énoncées ci-après :

- Prix de souscription unitaire : 0,07723 euro par bon ;
- Prix d'exercice : 1,54462 euro par bon ;
- Exerçable à tout moment, en tout ou partie, en une ou plusieurs fois à compter de la date d'émission, jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- Chaque bon donne droit à souscrire à 1 action ordinaire, à libérer intégralement en numéraire lors de l'exercice des BSA ;

Les détenteurs des BSA 2015-1 ont dû s'acquitter d'un droit de souscription de 5% de la valeur de l'action au moment de l'octroi. Cette valeur correspond à une valeur de marché à la date de l'octroi. La valeur de ces BSA a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres sur la base de la juste valeur à la date d'octroi en utilisant pour cette valorisation le modèle de Black & Scholes.

Le tableau ci-dessous récapitule les données de ce plan:

BSA 2015-1		Au 30 Juin 2019				Au 30 Juin 2018				
Nombres de titres	En euros		Approuvés	Souscrits non convertis	Souscrits convertis	Caducs	Approuvés	Souscrits non convertis	Souscrits convertis	Caducs
	Prix d'exercice avant regroupement d'actions	Prix d'exercice après regroupement d'actions								
BSA 2015-1	1,54	54,06	180 000	151 000	-	29 000	180 000	151 000	-	29 000
Nombre de titres			180 000	151 000	-	29 000	180 000	151 000	-	29 000

3.5. Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières s'explique de la sorte :

En milliers d'euros	Au 01/07/2018	Nouveaux Emprunts	Intérêts courus	Remboursements	Autres	Au 30/06/2019
Obligations Paragon non convertibles	10 933		534		-1 267	10 200
Obligations Paragon convertibles	10 466		666		-732	10 400
Emprunts auprès de parties liées (Grenadier Holdings Plc)		8 261			2 000	10 261
Emprunts bancaires	1 129	1 900		-479		2 550
Emprunts contractés auprès des autorités locales ou d'organismes gouvernementaux	1 322	27		-215		1 134
Intérêts courus	421					421
Découverts bancaires	453	200				653
	24 724	10 387	1 200	-694	1	35 618

3.5.1. Emprunts obligataires et parties liées

Les deux lignes d'obligations Paragon renvoient aux emprunts obligataires convertible et non convertible mis en place lors du rapprochement avec le groupe Paragon. Aucun remboursement n'a été effectué sur l'exercice, en accord avec ce dernier, qui est l'actionnaire majoritaire de la Société.

De plus au cours de l'exercice Grenadier Holdings a octroyé une ligne d'emprunt in fine à Paragon ID SA d'un montant maximal de 10 261 milliers d'euros, conclue dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion de trésorerie centralisée. L'emprunt est d'une durée de 7 années à compter de la signature au 21 mars 2019, et porte intérêt au taux de 5% par an à compter du 1^{er} juillet 2019. Il inclut la conversion de 2 millions d'euros d'intérêts obligataires, le reste étant une conversion d'avance comptes courants.

3.5.2. Emprunts bancaires

La société a obtenu un emprunt bancaire de 1.900 milliers d'euros afin de financer ses titres de participation dans Amatech.

3.5.3. Emprunts auprès des autorités locales ou d'organismes gouvernementaux

La société a remboursé les emprunts en cours à hauteur de 215 milliers d'euros. Le solde s'élève à fin juin 2019 à 1 132 milliers d'euros, tous en relation avec la BPI, et se décompose comme suit :

- 696 milliers d'euros de financement de l'innovation via un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI) ;
- 165 milliers d'euros d'avance assurée pour la prospection commerciale ;
- 270 milliers d'euros de préfinancement du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Au vu du faible montant, le CICE de cette année n'a pas fait l'objet d'une demande de pré-financement.

3.6. Provisions

Au 30 juin 2019, le détail des provisions est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Au 30/06/2018	Dotation	Reprise affectée	Reprise non affectée	Au 30/06/2019
Provisions pour restructuration	2 153	412	-1 252		1 313
Autres provisions pour risques	635	145	-383	-179	218
Provisions pour perte de change	110	1 149	-1 144		115
	2 898	1 706	-2 779	-179	1 646

3.6.1. Provisions pour restructuration

Sur l'exercice, la Société a complété la provision initialement constituée au 30 juin 2017 à hauteur de 412 milliers d'euros pour refléter des changements d'hypothèses significatifs essentiellement dans le nombre de partants. La provision a été consommée au cours de l'exercice à hauteur de 1.252 milliers d'euros.

3.6.2. Autres provisions pour risques

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à

- 80% à des litiges en cours avec des salariés ;
- le solde est relatif à des risques et / ou des litiges en cours avec des clients. Ce montant a baissé de façon très significative en comparaison de l'année antérieure grâce aux efforts de qualité qui ont été mis en place pour la stabilisation des produits suite à la restructuration de l'appareil de production.

3.6.3. Indemnité de départ en retraite

Il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de départ en retraite. Cependant, le calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été effectué au 30 juin 2019 par un prestataire extérieur. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût connexe des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Suivant les hypothèses ci-dessous, le montant s'élève à 306 milliers d'euros.

- Méthode : unité de crédits projetés option prospective
- Taux de charges sociales patronales 45%
- Table de mortalité INSEE 2018 (non-cadre et non cadre)
- Age de départ 60-67 ans, départ volontaire
- Conventions collectives Métallurgie Ingénieurs & cadres (cadres) et Métallurgie Alpes-Maritimes (non cadres)
- Taux de turnover moyen pour non-cadre ; fort pour cadres et cadre sup. dirigeant
- Taux d'augmentation des salaires : non-cadre 1,5% ; cadre et cadre sup dirigeant 2%
- Taux d'actualisation 0,60%

3.7. Impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Société est intégrée fiscalement avec une de ses filiales, la société française Paragon Identification SAS. Paragon France SAS ayant été absorbée par TUP au sein de Paragon ID, elle disparaît de la consolidation fiscale. Au titre de cette année, compte tenu du résultat fiscal de l'ensemble, et en application de la convention d'intégration signée entre les sociétés, il a été reconnu un produit d'impôt de 328 milliers d'euros au crédit du compte 69890000.

Au 30 juin 2019, le montant des pertes fiscales reportables est de 100 millions d'euros. Ces pertes fiscales n'ont pas de date de péremption.

3.8. Comptabilisation et utilisation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Il a été constaté un produit de 16 milliers d'euros au titre du CICE. Ce dernier a pris fin au 31/12/2018.

3.9. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Sur l'exercice clos au 30 juin 2019, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 245 milliers d'euros, répartis comme suit :

<i>En milliers d'euros (montants HT)</i>	Comptes annuels	Reliquat 2017- 2018	Frais déplacement	Total
Saint-Germain Audit	79	0	0	79
EY	125	36	7	168
Total des honoraires	204	36	7	247

Le reliquat 2017-2018 s'explique par des compléments de facturations qui ne pouvaient pas être estimés au moment de l'arrêt des comptes du 30 juin 2018.

3.10. Continuité d'exploitation

La continuité d'exploitation du Groupe sur les 12 prochains mois est conditionnée par le soutien continu de son actionnaire principal pour financer l'entreprise. L'actionnaire principal continuera, comme il l'a fait depuis sa prise de contrôle, à soutenir financièrement ainsi qu'en termes de ressources humaines, le Groupe au cours des 12 mois à venir pour lui permettre de mener à bien sa croissance. En conséquence, les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

3.11. Evénements post clôture

Le conseil d'administration, lors de ses réunions des 9 et 30 juillet 2019, a décidé l'émission d'un nombre maximal de 57 500 bons de souscriptions d'actions au profit de dirigeants et managers du Groupe. Les caractéristiques des bons ainsi émis sont décrites au sein du paragraphe 5.1.7 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration, lors de ses réunions des 9 et 30 juillet 2019, a décidé l'attribution d'un nombre total de 25 150 actions gratuites au profit des dirigeants et managers du Groupe. Les caractéristiques des actions ainsi attribuées sont décrites au sein du paragraphe 5.1.7 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

IMMOBILISATIONS **2054**

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

CADRE A - IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
					par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements	
Frais établissement et de développt	TOTAL I	CZ	6 958 102	D8		D9	7 655
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II	KD	3 414 241	KE		KF	727 620
Terrains		KG		KH		KI	
	Dont composants						
- sur sol propre	L9	KJ		KK		KL	
Constructions - sur sol d'autrui	M1	KM		KN		KO	
- install.générales	M2	KP		KQ		KR	
Install.techn.,mat.,outillage indust.	M3	KS	4 720 313	KT		KU	
- installations générales, agencmts, aménag.		KV	652 886	KW		KX	175 332
Autres immob. - matériel de transport		KY		KZ		LA	
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier		LB	591 983	LC		LD	12 120
- emballages récupérables et divers		LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	3 987
Avances et acomptes		LK		LL		LM	
TOTAL III		LN	5 965 183	LO		LP	191 440
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U	116 154 643	8V		8W	46 046 452
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	66 292 648
Prêts et autres immobilisations financières		1T	319 486	1U		1V	1 193 697
TOTAL IV		LQ	116 474 130	LR		LS	113 532 797
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	132 811 657	OH		OJ	114 459 514

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
	par virement de poste à poste		par cession, mise HS, mise en équivalence				Valeur d'origine immob. fin d'exercice	
Frais établissement et développt Tot. I	IN		C0		D0	6 965 757	D7	
Autres postes immo.incorporelles Tot. II	IO		LV	159 000	LW	3 982 862	1X	
Terrains	IP		LX		LY		LZ	
- sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
Constructions - sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
- install.général., agencnt	IS		MG		MH		MI	
Install.techn.,matériel,outillage indust.	IT		MJ	3 750	MK	4 716 563	ML	
- install.général., agencnt	IU		MM		MN	828 218	MO	
Autres immob. - matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
corporelles - mat.bureau, inf., mob.	IW		MS	3 371	MT	600 733	MU	
- emballages récupér.	IX		MV		MW		MX	
Immobilis. corporelles en cours	MY		MZ		NA	3 987	NB	
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
TOTAL III	IY		NG	7 121	NH	6 149 503	NI	
Participations par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
Autres participations	I0		OX	108 063 000	OY	54 138 095	OZ	
Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	66 292 648	2D	
Prêts et autres immobilis. financières	I2		2E	1 324 847	2F	188 336	2G	
TOTAL IV	I3		NJ	109 387 847	NK	120 619 080	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		OK	109 553 968	OL	137 717 203	0M	

2055 AMORTISSEMENTS

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement I	5 701 956	738 128		6 440 085
Autres immob.incorporelles II	1 806 400	66 327		1 872 728
Terrains				
- s/sol propre				
Constructions - s/sol autrui				
- inst.général.				
Install.techn., mat.,outillage	4 627 122	56 550	7 350	4 679 923
- inst.agencmts	339 788	44 406		384 194
Aut. immob. corporelles	554 088	10 361		564 450
- mat.bureau				
- embal.réc.div.				
TOTAL III	5 521 000	111 319	3 750	5 628 599
TOTAL (I à III)	13 029 357	915 775	3 750	13 941 383

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre							
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
TOTAL III							
Acquis. de titres							
TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL non ventilé	NW = (NP + NQ + NR)			NY = (NS + NT + NU)			NZ = (NW - NY)

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				

2056 PROVISIONS

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers	3T	TA	TB	TC
Prov. pour investissement	3U	TD	TE	TF
Prov. pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majoration except. 30%	D3	D4	D5	D6
Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Prov. pour litiges	4A	4B	4C	4D
Prov. pour garanties clients	4E	4F	4G	4H
Prov. pertes marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Prov. pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Prov. pensions, obligations simil.	4X	4Y	4Z	5A
Prov. pour impôts	5B	5C	5D	5E
Prov. pour renouvellement immo.	5F	5H	5J	5K
Prov. pour gros entretien et revi.	EO	EP	EQ	ER
Prov. charges s/congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres prov. risques et charges	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Prov. immobilisat. incorporelles	6A	6B	6C	6D
Prov. immobilisat. corporelles	6E	6F	6G	6H
Prov. titres mis en équivalence	702	703	704	705
Prov. titres de participation	9U	9V	9W	9X
Prov. autres immo. financières	706	707	708	709
Prov. stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Prov. comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres prov. pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
	- financières	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UK	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				10

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES 2057

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus		A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	UL			UM		UN	
Prêts (1) (2)	UP			UR		US	
Autres immobilisations financières	UT		188 337	UV		UW	188 337
Clients douteux ou litigieux	VA		21 167		21 167		
Autres créances clients	UX		18 284 690		18 284 690		
Créance représent. titres prêtés	UO						
Personnel et comptes rattachés	UY		126 842		126 842		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	UZ		206		206		
- impôt sur les bénéfices	VM		2 338 951		1 734 320		604 631
Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	VB		1 017 732		1 017 732		
collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés	VN		51 359		51 359		
- divers	VP		115 029				115 029
Groupe et associés (2)	VC		2 785 834		1 477 047		1 308 787
Débiteurs divers (dont pension titres)	VR		516 419		516 419		
Charges constatées d'avance	VS		279 550		279 550		
TOTAUX	VT		25 726 117	VU	23 509 332	VV	2 216 785
(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice	VD						
- remboursés obtenus en cours d'exercice	VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés	VF						

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.(1)	7Y		10 431 541	1 238 437	8 652 333	540 771
Autres emprunts obligataires (1)	7Z		10 200 000	1 206 897	8 464 097	529 006
Empr., dettes - à 1 an maximum	VG		653 091	653 091		
établist crédit - à plus de 1 an	VH		3 516 530	942 424	2 056 805	517 301
Empr.,dettes financ.divers (1) (2)	8A		10 816 242	406 273	148 439	10 261 531
Fournisseurs, comptes rattachés	8B		11 550 108	11 550 108		
Personnel et comptes rattachés	8C		497 209	497 209		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	8D		536 968	536 968		
- impôt bénéfices	8E					
Etat et autres - T.V.A.	VW		1 040 062	1 040 062		
collectivités - oblig.cautionnées	VX					
- autres impôts	VQ		19 253	19 253		
Dettes immob. cptes rattachés	8J		422 504	422 504		
Groupe et associés (2)	VI		9 273 982	9 273 982		
Autres dettes (pension titres)	8K		4 431 159	4 431 159		
Dettes représent.titres emprunt.	ZZ					
Produits constatés d'avance	8L		26 847	26 847		
TOTAUX	VY		63 415 496	VZ	32 245 213	19 321 674
(1) Emprunts souscrits ds exerc.	VJ		12 172 628			
Emprunts rembour.ds exerc.	VK		678 436			
(2) Emprunts, dettes associés	VL					

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

en euros

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 442		11 442	128 929
Dettes financières	49 463		49 463	
Dettes d'exploitation	54 041		54 041	5 606
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	114 945		114 945	134 535

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

Produits à recevoir	Montant
CREANCES CLIENTS 41810000 Clients factures à établir	42 424
AUTRES CREANCES 44870000 Etat produits à recevoir	115 029

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

Charges à Payer	Montant
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	
16881000 Int. cour/empr. oblig. conv.	31 541
16881100 Int. cour/empr. oblig. conv. G	400 000
16883000 Int. cour/autres empr. obl. GH	200 000
16887000 Int. courus s/OCBSA	390 102
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	
40810000 Fournisseurs fact. à recevoir	384 817
40830000 Fournisseurs fact. à recevoir	577
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
42820000 Pers. prov. congés payés	250 606
42822000 Pers. prov. jours de RTT	23 448
42860000 Pers. autres charges à payer	4 480
42861000 Pers. prov. primes à payer	203 733
42862000 Pers. prov. repos compensateur	1 994
42863000 Pers. prov. prime précarité	4 691
43820000 Prov charges soc s/C.P.	105 254
43821000 Prov charges soc s/R.C.	2 652
43821500 Prov charges soc s/R.T.T.	9 848
43822000 Prov charges soc s/primes	96 354
43860100 Org. soc. - RSI cotis. C3S	9 977
43861000 Formation professionnelle	15 506
43862000 Effort construction	20 800
43863000 Taxe d'apprentissage	327

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

Charges Constatées d'Avance	Montant		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
48600000 Charges constatées d'avance	245 784		33 766
TOTAL GENERAL	245 784		33 766

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

Produits Constatés d'Avance	Montant		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
48700000 Produits constatés d'avance	26 847		
TOTAL GENERAL	26 847		

COMPLEMENT AU COMPTE DE RESULTAT (suite)	2053
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2019

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges	Produits
Charges exceptionnelles de restructuration	1 182 764	
Dot/Prov risques et charges exc.	15 000	
Dot/Prov pour restructuration	412 228	
Prod sur cessions immob corp.		50 000
Prod. Sur cessions immob financière		603 440
Produits exceptionnels divers		54 226
Repr/Prov. Exceptionnelles		225 406
Reprise provision pour restructuration		1 251 529
TOTAL GENERAL	1 609 992	2 184 601

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	2059-F
CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES	

Désignation : PARAGON ID

Clôture au : 30/06/2018

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES					
Forme juridique	Dénomination	Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts	
LTD	GRENADIER HOLDINGS			1305889	
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution	%	de détention
	16/18 Finsbury Circus			78,42	
	Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)	
		London EC2M 7EB	GB		
Forme juridique	Dénomination	Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts	
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution	%	de détention
	Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)	

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

en milliers d'euros

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/06/2019	Total 30/06/2018	%
VENTES PRODUITS FINIS	4 108	21 401	25 508	22 060	16%
VENTES DE MARCHANDISES	1 247	473	1 720	1 760	-2%
VENTES ETUDES	206		206	10	2015%
VENTES PRESTATIONS SERVICES	303	117	420	728	-42%
AUTRES PRODUITS	295	2 232	2 527	3 119	-19%
TOTAL	6 160	24 222	30 382	27 677	10%

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	83 361 540	
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	83 361 540	
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	5 474 603	
SOLDE	5 474 603	
Situation à la clôture de l'exercice	Solde	
Capitaux propres avant répartition	77 886 937	

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

en euros

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
			1 008 090		1 008 090
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			1 008 090		
Exercice en cours					
TOTAL			1 008 090		1 008 090
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			1 114 900		
Exercice en cours					
TOTAL			1 114 900		1 114 900
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.					

ENGAGEMENTS HORS BILAN*en euros*

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	52 400
Engagements en matière de pension	306 338
Autres engagements donnés	
Nantissement à hauteur des emprunts obligataires, principal et intérêts	20 600 000
Nantissement à hauteur de l'emprunt "in fine"	10 261 000
TOTAL	31 219 738

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRES	32	
NON CADRES	26	
TOTAL	58	

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid. encaiss.	Val. nette Titres	Cautions, Avals donnés	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
ASK ASIA HK LTD (1) Hong Kong	983 -561	100	983 983	675 841	
ASK IntTag LLC (2) Etats Unis	9 612 879 -157 511	99	6 375 124 6 375 124	1 481 045	17 320 667 948 284
Paragon Identification SAS (3) France	42 000 000 44 283 221	100	42 000 007 42 000 007		52 852 706 850 846
Amatech Group LTD (4) Irlande	1 939 895 2 095 032	99	1 907 475 1 907 475		1 677 539 810 928
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
Airweb SAS (5) France	427 794 1 644 619	50	2 138 970 2 019 066	365 110	968 690 -239 808
Inlays India Private Limited (6) Inde	67 484 1 150 363	56	2 929 660 620 096		

(1) en euros

ASK ASIA HK Ltd (HongKong)

détenant elle-même :

o Beijing ASK SMART 100% (Chine)

(2) en USD

(3) en euros

Paragon Identification SAS détenant elle-même :

o Paragon Identification Srl 99,99% (Roumanie)

o Bemrose Booth Paragon Ltd et ses filiales 100% (UK et ses filiales)

o Paragon Identification Technologies SAS 100% (France)

(4) en euros

(5) en euros

(6) en euros

**IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
<i>Paragon Group Limited</i> United Kingdom	Limited	30 000 000	78,42

PARAGON ID

Société anonyme au capital de 58 286 795 €
Siège social : 1198 avenue du Docteur Maurice Donat, 06250 Mougins
413 967 159 R.C.S. Cannes

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2019**


Certifié conforme
Le Directeur Général

Résolution n°1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) du bilan, du compte de résultat et des annexes de l'exercice clos le 30 juin 2019, (ii) du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant ce même exercice, et (iii) du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

- **approuve**, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, faisant ressortir une perte de 5 474 603 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
- **prend acte** qu'aucune dépense et charge non déductible fiscalement en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Vote pour : 2 827 998

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution, recueillant 100% des voix, est adoptée.

Résolution n°2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) du bilan et du compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2019, (ii) du rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la Société et de ses filiales durant ce même exercice, et (iii) du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

- **approuve**, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés, faisant ressortir une perte de 1,8 millions d'euros.

Vote pour : 2 827 998

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution, recueillant 100% des voix, est adoptée.

Résolution n°3 - Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en conséquence des résolutions précédentes,

- **donne** quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Vote pour : 2 812 765

Vote contre : 15 221

Abstention : 0

La résolution, recueillant 99,5% des voix, est adoptée.

Résolution n°4 - Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur la proposition du conseil d'administration,

- **décide** d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2019 qui s'élève à 5 474 603 euros en totalité au compte « Report à nouveau » dont le solde débiteur sera ainsi porté après affectation de 35 005 982 euros à 40 480 585 euros.

En outre, l'assemblée générale **prend acte**, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Vote pour : 2 827 998

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution, recueillant 100% des voix, est adoptée.

Paragon ID

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

SAINT GERMAIN AUDIT
32, rue de Paradis
75010 Paris
S.A.R.L. au capital de € 526.683
334 735 438 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice cedex 3
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Paragon ID

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Paragon ID,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Paragon ID relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.10 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2019, les titres de participation des filiales et des coentreprises sont inscrits à l'actif pour un montant net de M€ 51,8, incluant M€ 2,3 de dépréciation. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport, après réévaluations légales le cas échéant.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation tels que décrits en note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels et avons principalement orienté nos travaux sur les participations les plus significatives, ainsi que celles présentant une valeur recouvrable proche de leur valeur nette comptable.</p>
<p>Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels, s'agissant des titres de participation des filiales et des coentreprises, leur valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur nette comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.</p>	<p>Notre approche a notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance du processus mis en œuvre par la direction pour la réalisation des tests de dépréciation ;▶ apprécier la pertinence du modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité ;▶ analyser la cohérence des flux futurs de trésorerie retenus avec notre compréhension du plan stratégique du groupe et avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration ;

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes de votre société et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction.

- ▶ prendre connaissance de la méthodologie de calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie attendus ainsi que du taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée et réaliser des tests de sensibilité sur les tests de dépréciation effectués par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Paragon ID par votre assemblée générale du 20 juin 1999 pour le cabinet Saint Germain Audit et du 30 juin 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2019, le cabinet Saint Germain Audit était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption (dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la cinquième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes depuis 2003.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Nice, le 30 octobre 2019

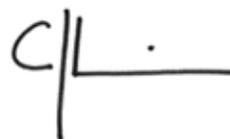
Les Commissaires aux Comptes

SAINT GERMAIN AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Descotes-Genon', written over a horizontal line that tapers to an arrowhead on the right.

Marie-Stéphanie Descotes-Genon

ERNST & YOUNG Audit

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line on the right, and a small dot above the horizontal line.

Camille de Guillebon